

PROCES-VERBAL

Assemblée générale ordinaire

18 mai 2022

La séance est ouverte à 10 heures 30, sous la présidence de Bernard THIRY, assisté de Jean-Marie BRÉBAN, Directeur général.

1. CONSTITUTION DU BUREAU

Conformément à l'article 33 des statuts, le Président forme le Bureau de l'Assemblée et désigne Emmanuelle ROLAND en qualité de Secrétaire.

L'Assemblée désigne Kevin PIRARD comme Scrutateur.

Le Président constate ensuite que les convocations ont été adressées aux Actionnaires dans les formes et délais prévus à l'article 30 des statuts. Les Administrateurs et le Commissaire ont quant à eux été convoqués dans les formes et délais prescrits par l'article 7:127 du Code des Sociétés et des Associations.

Les doubles de ces convocations ainsi que les récépissés resteront disponibles au siège de la société.

Le Président constate enfin qu'il résulte de la liste des présences établie conformément à l'article 32 des statuts que 534.268 actions sont représentées à la présente Assemblée sur un total de 555.714 actions représentant le capital social et qu'en conséquence, plus de la moitié du capital social est représentée.

La liste des présences, les formulaires de procuration et les formulaires de vote par correspondance resteront annexés au présent procès-verbal.

La présente Assemblée est donc légalement constituée et peut délibérer et statuer valablement sur les points de son ordre du jour.

Le Président précise n'avoir reçu aucune question par écrit et invite dès lors l'Assemblée générale à passer aux points suivants de l'ordre du jour.

2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX COMPTES ANNUELS CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2021

Le Président commente le rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels au 31 décembre 2021.

Celui-ci ne fait l'objet d'aucune observation. L'Assemblée générale prend acte de ce rapport.

3. RAPPORT DE REMUNERATION 2021 APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (ART. 3:12 CSA ET L6421-1 CDLD)

Le Président expose que, conformément aux articles 3:12 du Code des Sociétés et des Associations et L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le rapport de rémunération 2021 reprend un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations et avantages en nature perçus par les membres du Conseil d'administration et de la Direction de l'entreprise. Il a été approuvé par le Conseil d'administration.

Les annexes de ce rapport donnent en outre des précisions sur (1) les présences des membres aux organes de gestion, (2) les rémunérations versées aux Président et Vice-Président, (3) la qualification des mandats des administrateurs et (4) les mandats exercés dans les sociétés participées ainsi que les informations relatives aux rémunérations y liées.

L'Assemblée générale approuve, à l'unanimité des voix exprimées, le rapport de rémunération 2021 tel qu'il lui est soumis.

4. RAPPORT DU COMMISSAIRE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2021

Il est donné lecture du rapport du Commissaire sur les comptes annuels au 31 décembre 2021.

L'Assemblée générale en prend acte.

5. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

L'Assemblée générale examine les bilan et compte de résultat au 31 décembre 2021 arrêtés par le Conseil d'administration. Le bénéfice de l'exercice 2021 s'élève à 53.473.571,79 €.

Elle approuve à l'unanimité des voix exprimées les comptes annuels au 31 décembre 2021 tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration.

6. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le Président expose que compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 152.043.421,29 €, le bénéfice à affecter est de 203.517.243,08 €.

L'Assemblée générale approuve, à l'unanimité des voix exprimées, l'affectation du résultat de l'exercice telle que soumise par le Conseil d'administration :

- Dotation à la réserve légale :	2.573.691,09 €
- Rémunération du capital :	40.122.550,80 €
(dont 25.007.130 € payés en juin 2021 sous forme d'acompte sur dividende)	
- Bénéfice à reporter :	160.821.001,19 €

Le solde de dividende de l'exercice sera versé le 30 juin 2022.

7. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDES CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2021

L'Assemblée générale prend acte du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif aux comptes consolidés au 31 décembre 2021.

8. RAPPORT DU COMMISSAIRE RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDES CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2021

L'Assemblée générale prend acte du rapport du Commissaire relatif aux comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2021.

9. PRISE DE CONNAISSANCE DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021

Le Président communique les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2021 à l'Assemblée. Ceux-ci font état d'un bénéfice part du groupe de 34.914.794,62 €.

L'Assemblée générale prend connaissance des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2021.

10. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée générale donne, à l'unanimité des voix exprimées, décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

11. DECHARGE A RSM INTERAUDIT SRL

A l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée générale donne décharge pleine et entière à RSM INTERAUDIT SRL pour sa mission de contrôle pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

12. ASSURANCE « RESPONSABILITE CIVILES DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX »

Tenant compte des modifications apportées par le Code des Sociétés et des Associations au régime de la responsabilité des administrateurs, l'Assemblée générale décide, à l'unanimité des voix exprimées, de porter le plafond de couverture à 12 millions d'euros dans le cadre de l'assurance « Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux » souscrite auprès d'Ethias par l'entreprise au bénéfice de ses administrateurs et dirigeants (soit une prime annuelle passant de 13.547 euros à 21.336,53 euros).

Elle charge le Directeur général de la mise en œuvre de cette décision.

13. CONFIRMATION DE LA DESIGNATION D'ADMINISTRATEURS

L'Assemblée générale confirme la désignation, par le Conseil d'administration du 9 décembre 2021, de M. Benoit VERWILGHEN comme administrateur pour terminer le mandat de M. Jean-Paul PARMENTIER, démissionnaire, lequel prendra fin à l'Assemblée générale ordinaire de 2024.

Elle confirme par ailleurs la désignation, par le Conseil d'administration du 20 janvier 2022, de M. Bernard THIRY comme administrateur pour terminer le mandat de M. Julien COMPERE, démissionnaire, lequel prendra fin à l'Assemblée générale ordinaire de 2024.

L'Assemblée générale confirme enfin la désignation, par le Conseil d'administration du 24 mars 2022, de M. Bruno GEMENNE comme administrateur pour terminer le mandat de M. Jean-Pierre HANSEN, démissionnaire, lequel prendra fin à l'Assemblée générale ordinaire de 2024.

14. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE ET FIXATION DE SES EMOLUMENTS

Le mandat de Commissaire prenant fin au terme de la présente Assemblée générale, celle-ci décide, à l'unanimité des voix exprimées, de renouveler le mandat de RSM INTERAUDIT SRL, représentée par Mme Céline ARNAUD et M. Thierry LEJUSTE, en qualité de Commissaire en charge du contrôle des comptes de SOCOFE pour les années 2022, 2023 et 2024 et fixe sa rémunération annuelle comme suit :

- ✓ 9.000 € HTVA à indexer chaque année, auxquels est ajoutée la cotisation IRE (40 € + 1,3% du montant des honoraires) pour le contrôle des comptes statutaires ;
- ✓ 5.000 € HTVA à indexer chaque année pour le contrôle des comptes consolidés.

L'Assemblée générale charge Emmanuelle ROLAND de procéder aux formalités légales de dépôt et de publication.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale ordinaire est levée à 16h50... après lecture et approbation du présent procès-verbal, lequel est signé par les membres du Bureau.

Fait à Liège, le 18 mai 2022


La Secrétaire,
E. ROLAND


Le Président,
B. THIRY


Le Scrutateur,
K. PIRARD

Annexes :

- * Liste des présences
- * Formulaires de procuration et de vote